



Compte-Rendu du Conseil d'Administration du jeudi 31 octobre 2019

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Thierry CHRETIEN - Ghislain de TRICORNOT - Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM. Marc CHAVEY et- Thierry MOCQUET.

Le Président ouvre la séance à 18 h 00.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 juin 2019

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

2) Rencontre avec M. Jean MASSON

Les consultations publiques permettent aujourd'hui de répondre sur un sujet sans le connaître.

M. Jean MASSON, Président de l'Association Française des Equipages de Vénérie Sous Terre (AFEVST) est là pour nous parler de leur souci.

Avant les attaques n'étaient que devant les tribunaux alors qu'aujourd'hui elles sont organisées et mauvaises.

Le problème vient des consultations publiques avec des commentaires sans fondement et parfois avec peu de message.

M. MASSON demande si pour nos arrêtés départementaux on peut avoir une forme de consultation publique avec argument visible comme les consultations nationales alors qu'aujourd'hui les consultations 52 sont peu visibles.

M. MASSON voudrait que l'on mobilise via Facebook et les autres moyens de communication lors des consultations pour avoir des messages qui nous concernent.

M. MASSON propose :

→ d' avoir un référent AFEVST à la Fédération des Chasseurs

→ d'avoir des arguments simples et pédagogiques pour une mobilisation par SMS, mail et réseaux sociaux.

Vote avec validation à l'unanimité du principe de partenariat AFEVST et des points suivants :

→ niveau d'alerte pour les consultations publiques

→ nomination de Mme Gwenaëlle LOMBARD comme référente

→ soutien par une mobilisation par SMS/Facebook ou mail

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Lors de la création d'un équipage, il faut une attestation de meute.

Concernant la nouvelle réglementation, le Président CORVASCE propose qu'en Haute-Marne cette mission soit déléguée à l'AFEVST 52 pour l'attestation de vénerie sous terre.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Le Président CORVASCE propose de faire un article dans le Journal de la Haute-Marne et un pour la revue de l'AFEVST avant fin novembre.

Question de T. CHERETIEN concernant le classement des nuisibles et le tir au 1^{er} juin.

L'AFEVST est contre le classement des nuisibles car la dynamique est très faible mais favorable au tir à l'approche au 1^{er} juin.

3) Situation des dégâts

T. CORVASCE alerte sur les dégâts 2018/2019

Probablement 1 350 000 € alors que 700 000 € prévus dans le budget prévisionnel 18/19, donc un risque d'avoir un bilan 2018/2019 déficitaire de 750 000 € et donc des réserves dégâts autour de 250 000 € alors que l'on avait décidé de rester à 600 000 € de fonds de roulement.

2019/2020 démarre fortement avec plus de dossiers que l'année passée à la même époque. Il y a le risque d'avoir beaucoup de dégâts en 2019/2020.

Info sur le congrès dégâts FNC

Le développement du sanglier est important partout en Europe et pas seulement en France.

Exemple de la Suède qui historiquement n'est pas un pays à sanglier et qui voit leur nombre exploser.

Le problème en Haute-Marne aujourd'hui ce sont les méthodes protectionnistes que les chasseurs continuent d'appliquer.

T. CORVASCE est pour le côté pédagogique mais si les chasseurs n'entendent pas, il est pour appuyer des mesures plus administratives.

T. CHRETIEN confirme que les chasseurs ne se rendent pas compte qu'il y a beaucoup d'animaux.

T. CORVASCE souligne qu'il y a un problème financier.

T. CHRETIEN souhaite qu'il y ait plus de grosses laies tirées et obliger les chasseurs à en faire.

T. CORVASCE précise qu'il va y avoir une réunion avec l'administration pour parler de ce point et de cibler les territoires où il y aura des obligations de pourcentages de laies ou autres et avec contrôles.

A. PIGUET soulève les craintes de certains chasseurs d'avoir l'année prochaine des attributions identiques à celles de cette année.

D. ROYER soulève également le problème des chasses qui font des réserves

P. MENETRIER atteste des mêmes problèmes et de certains territoires qui s'agrandissent donc qui chassent peu. Le problème vient donc aussi de la taille des territoires et du nombre des chasseurs.

N. GUINDOT précise qu'elle a du mal à faire passer le message.

C. ROBINOT est convaincue qu'il faut taper fort mais beaucoup d'incompétence chez les chasseurs.

T. CORVASCE : il faudra être clair dans nos éléments de langage et bien indiquer que le problème n'est pas la gestion mais le financement qui en résulte. La note est salée. Attention car cela aura des conséquences sur le nombre de chasseurs.



T. CORVASCE est pour faire un cadeau mais conditionné avec une vraie menace de réduction. Il propose de faire lors des réunions une alerte par rapport à la situation financière pour 2018/2019 mais aussi pour 2019/2020 où le budget prévisionnel était prévu à - 460 000 € avec 900 000 € de dégâts alors qu'aujourd'hui il y a plus de dossiers que l'an dernier à la même époque.

T. CORVASCE propose :

- d'effacer ce que l'on affecte du compte fonctionnement service dégâts, uniquement coûts des salaires et charges en les payant avec le compte fonctionnement.
- de fonctionner avec un emprunt de 500 000 € et une éventuelle réduction de 400 000 €.

NB : faire une simulation « contribution » si on enlève le coût des estimateurs et du personnel.

T. CORVASCE va également essayer de faire un point avec Mme la Préfète pour essayer de travailler avec les grands loueurs notamment Etat, ONF ou GROUPAMA afin qu'ils jouent le jeu et baissent les loyers s'il y a baisse des densités sangliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président,

Les Membres,

Le Secrétaire,



Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mercredi 27 novembre 2019

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE –Thierry CHRETIEN - Mme Nelly GUINDOT – MM. Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM. Ghislain de TRICORNOT et Pascal MENETRIER.

Le Président ouvre la séance à 18 h 15.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 octobre 2019

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

2) Clôture des comptes

Yannick LAVEY, du Cabinet In Extenso, fait la présentation du bilan comptable 2018/2019 :

- Impact sur le compte dégâts : indemnités dégâts de 1 440 000 € contre 700 000 € prévus et 230 000 € de frais d'estimation contre 150 000 €.
- Impact sur le compte général : pas de grands mouvements, sauf l'économie du salaire de Sarah GAUDENS d'environ 40 000 €.

Puis il s'attarde sur les réserves et présentent l'effet des déficits.

	compte dégâts	compte général	en totalité
réserves de gestion			
au 30/06/18	1 107 895 €	1 535 989 €	2 643 884 €
	- 1 009 652 €	29 211 €	
au 30/06/2019	98 243 €	1 565 200 €	1 663 443 €
si réalisation du budget 19/20 (dégâts 900 000 €)	- 461 743 €	- 66 211 €	
au 30/06/20	- 363 500 €	1 498 989 €	1 135 489 €
si prévision dégâts à 1 500 000 €	- 1 061 743 €	- 66 211 €	
au 30/06/20	- 963 500 €	1 498 989 €	535 489 €

Par rapport aux chiffres, le Président dit que ce ne serait pas raisonnable de refaire un cadeau aux chasseurs qui n'ont pas encore compris et cela ne stoppera pas pour 2019/2020. Donc nous serons en difficulté dès cette année car les indicateurs semblent aller vers au moins autant de dégâts que la saison 2018/2019. Ainsi il est judicieux de se projeter à 1 500 000 € de dégâts plutôt que 900 000 € en 2019/2020, ce qui nous amènera à un niveau de réserves critique.

T. CORVASCE souligne les dégâts cervidés et demande à revoir la répartition des coûts et des recettes. Pour lui, il faudra construire le budget de façon prudente pour limiter les dépenses.

P. LHUILLIER redit que l'on ne pourra pas faire payer si cher en contribution dégâts sinon les chasseurs arrêteront.

Pour T. CORVASCE, on ne pourra pas faire autrement car les réserves sont au plus bas. Il faudra réfléchir à une responsabilisation mais aussi à un moyen de mutualisation plus important.

T. CORVASCE demande à C. CHANDOSNÉ de faire des simulations avec des variations de prix de bracelets chevreuil ou/et grands cervidés pour avoir un aperçu de la contribution dégâts.

Vote de la clôture des comptes 2018/2019 :

+ 29 211 € au compte général et – 1 009 652 € au compte dégâts

Vote Contre : 0

Abstention : 0

3) Mesures sanglier

T. CORVASCE fait le point sur les 6 réunions dégâts nommées « urgence sangliers » où il y a eu en moyenne 130 personnes par réunion.

Les informations étaient claires : le niveau de dégâts 2018/2019 est très élevé voir insupportable et donc cela va coûter cher mais pour éviter une 2^{ème} année chère qui pourrait être 2019/2020, il a insisté sur le besoin urgent de prélever des sangliers pour diminuer la population bien au-delà de l'accroissement annuel.

Concernant l'arrêté de la DDT sur les territoires soumis à Prélèvements Minimum Obligatoire (PMO) :

T. CORVASCE souligne qu'il n'y a pas eu d'avis de la FDC formalisé.

Pour certains territoires, ce classement n'a pas de sens.

T. CORVASCE dit qu'il avait prévenu la DDT et qu'il devait rencontrer les territoires concernés pour voir comment faire.

Il a fait part de son mécontentement à Mme la Préfète. Cette dernière lui a assuré assumer.

T. CORVASCE souhaite savoir s'il y a possibilité d'attaquer l'arrêté sur la mention « avis FDC ».

Pour M. CHAVEY : il ne faut pas désengager les grands massifs

Pour P. LHUILLIER : il faut que tout le monde tape beaucoup

Pour les CLC d'avril 2020 concernant l'attribution 2020/2021, il ne faudra pas que soit attribué n – 1 par principe mais voir selon la population de sangliers et non le secteur et la nécessité.

Délibération sur le mode d'attribution en CLC. Les propositions de la FDC doivent tenir compte de la présence de sangliers et non de décisions uniformes au niveau des unités de gestion.

Décision motivée

Vote Contre : 0

Abstention : 0

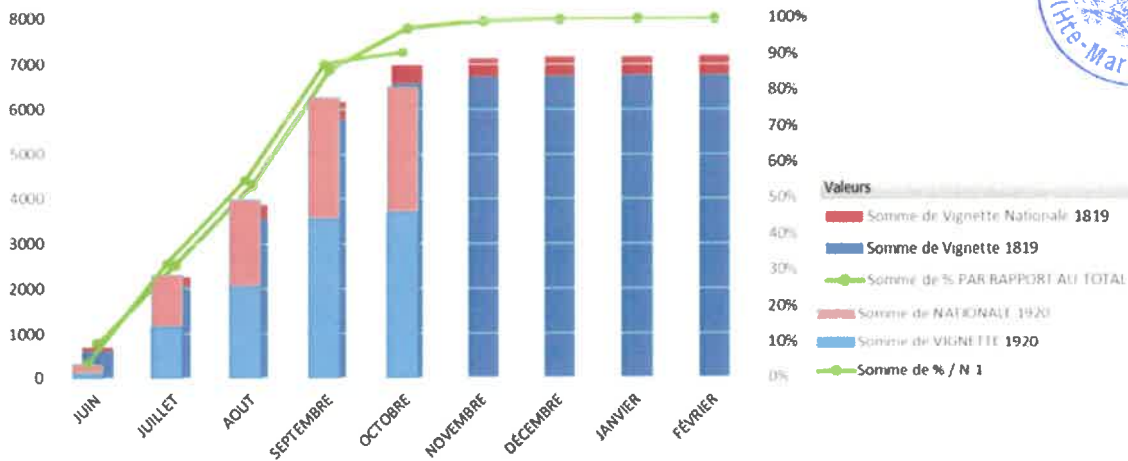
4) Dossiers en cours

- Evolution des validations avec la réforme

C. CHANDOSNÉ présente les chiffres des validations à fin octobre.

Il y a une perte de près de 6 % en globalité à la fin octobre par rapport à l'an dernier à la même date.

La répartition des validations évolue : le nombre de validations nationales a fortement augmenté passant d'environ 400 validations à près de 2 800 par contre les validations départementales diminuent passant de 6 550 à 3 587. En tout se sont près de 600 validations en moins sachant que les temporaires de fin de saison ne seront pas là cette saison.



- Embauche de Camille BETREMA en CDD à partir du 1^{er} janvier 2020.

Mme Gwenaëlle LOMBARD sera en congés maternité à partir de début mars, afin de pouvoir être en doublon dès le début janvier sur les plans de chasse, il est proposé d'embaucher Camille BETREMA (qui avait déjà été prise pour le remplacement de maternité de Charlette CHANDOSNÉ) dès le 1^{er} janvier 2020.

Son contrat sera d'une durée de 8 mois afin de couvrir tout le congés maternité et d'éventuelles prolongations en congés pathologiques.

5) Questions diverses

- M. CHAVEY

Propose la remise d'une médaille de la Fédération à Monsieur Christian CHENAUD.

Accord pour la remise de médaille.

- L'expérimentation cerf

Pour T. CORVASCE : 75 cm semble la bonne méthode sinon il faudrait, comme dans d'autres départements, resserrer la maille du pourcentage CEM 2

T. CORVASCE propose un tour de table des élus sur cette expérimentation :

T. CORVASCE : pour, car plus facile à visualiser

D. ROYER : pour, car concrètement paraît plus simple à évaluer dans sa vision d'ensemble en battue

A. PIGUET : sans avis

T. MOCQUET : pour, mais problème « de culture » des chasseurs qui ne savent pas reconnaître un cerf

N. GUINDOT : pour

M. CHAVEY : pour

C. ROBINOT : pour

Y. SCHMIT : pour

H. LAVENARDE : sans avis car ne le chasse pas

C. BOLMONT : pour

P. LHUILLIER : pour

Quel discours tenir aux chasseurs ? Faut-il homogénéiser le plan de chasse qualitatif sur le département ? Le Conseil d'Administration semble favorable.

T. CORVASCE propose de voir pour faire une réunion publique ou des réunions locales courant 1^{er} semestre 2020.

En parallèle il faudra tester la température auprès de l'administration et de l'ONF en prévoyant une réunion de travail explicative de l'expérimentation et de la volonté de passer en qualitatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,



Le Secrétaire,


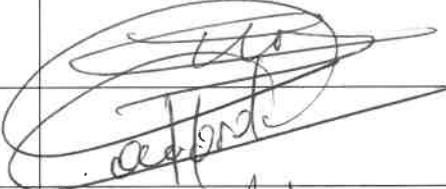







Les Membres,



Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
Du 27/11/2019

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry		
De TRICORNOT Ghislain	Absent	
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHULLIER Patrick		
MENETRIER Pascal	Absent excusé	
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

Gélinotte des bois

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

Discussion du problème de la chasse au sanglier au bois quand l'ouverture des grands cervidés n'est pas faite.

T. CORVASCE propose l'ouverture des grands cervidés plus tôt.

C. BOLMONT demande quelle est la position de l'ADCGG

P. LHUILLIER n'est pas favorable à l'ouverture des grands cervidés plus tôt

Cerf

Tir de sélection du cerf à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 19 septembre 2020 sur autorisation préfectorale individuelle et du 20 septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 sans autorisation préfectorale individuelle.

A partir du 20 septembre 2020, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEI, CEM, CEM1, CEM2, CEF et CEIJ)

En battue : Du dimanche 20 septembre 2020 au 28 février 2021

Vote ouverture du cerf au 20 septembre : Vote Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 13

Chevreuil

Tir de sélection du chevreuil et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 19 septembre 2020 sur autorisation préfectorale individuelle et du 20 septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue : Du dimanche 20 septembre 2020 au 28 février 2021

Sanglier

Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 19 septembre 2020 sur autorisation préfectorale individuelle et du 20 septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue en plaine et au bois : Du 15 août 2020 à 8 h 30 au 28 février 2021

BLAIREAU

Vénerie sous terre

Ouverture 20 septembre 2020

Fermeture 15 janvier 2021

Réouverture du 15 mai 2021 jusqu'à l'ouverture générale

A tir

Ouverture 20 septembre 2020

Fermeture 28 février 2021

RENARD

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1^{er} juin 2020 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation préfectorale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2020 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les détenteurs de droit de destruction

Vénerie

Du 15 septembre 2020 au 31 mars 2021

Vote propositions dates

Vote Contre : 0 Abstention : 0

C. ROBINOT demande ce qu'il en est du renard dans le cadre du Parc National.

La réglementation est propre au Parc national

c) Tarifs

Timbres :

Timbre fédéral	82.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	41.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	21.00 €
Timbre fédéral national	95.00 €
Timbre fédéral national 9 jours	48.00 €
Timbre fédéral national 3 jours	24.00 €

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Adhésion :

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	50 €	1000,01 ha à 1500 ha	250 €
100,01 ha à 300 ha	60 €	1500,01 ha à 2500 ha	500 €
300,01 ha à 600 ha	80 €	> de 2500 ha	1000 €
600,01 ha à 1000 ha	150 €		

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Contrat de service :

Bois ou plaine	= 0,10 €/ha
Etang	0 à 50 ha = 0,80 €/ha
	51 à 100 ha = 0,40 €/ha
	> à 101 ha = 0,30 €/ha

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Bracelets :

CEM 2	490 €	CEI	310 €	DAI	25 €
CEM 1	380 €	CEF	150 €		
CEM	460 €	CEIJ	70 €		

Vote Contre : 0 Abstention : 0

d) Question officielle présentée par plus de 50 chasseurs



Question du GIC SHM pour intégrer le groupe de travail financement des dégâts

Réponse du Conseil d'Administration : Ils en font partie, il y a juste eu une erreur de mail lors du changement de Président cette année. Tous les Présidents de GIC y sont conviés. Un courrier leur sera fait en ce sens.

e) Vote par internet pour l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration décide que le vote sera ouvert à tous les détenteurs de plan de chasse adhérents à jour de cotisation et tous les chasseurs adhérents.

Il est décidé que le vote se fera dématérialisé par Internet compte tenu du contexte particulier de la COVID 19 et le fonctionnement chaotique de la Poste.

Le vote sera ouvert du 8 au 11 mai minuit.

Une information sera faite à tous les adhérents par mails et article dans le journal JHM.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

3) Dossiers en cours

a) Eco contribution

Pas encore de retour de la validation de nos 2 projets (ICE et Etude Sangliers)

b) Situation tir du cormoran

Pour les cormorans il a été question que les autorisations de tir pour 2020 soient liées à une demande faite lors de la validation du permis « je chasse le cormoran dans le dept » pour être sur la liste départementale.

Finalement cela a été abandonné.

c) Permis de chasser

Le permis national sera à 200,45 € + 5 € de frais de dossier

Pour l'assurance, il y a une légère augmentation (prix à 20 € depuis 8 ans) : **assurance à 21 € réparti de la manière suivante 18,50 € pour MMA et 2,50 € pour la FDC52**

Pour l'assurance chiens, elle est renouvelée avec une légère augmentation de **2€ par contrat peu importe le nombre de chiens** et avec les mêmes garanties

Envoi des bons de commande 26 mai 2020 (date nationale)

4) Points d'actualité

Congrès FNC

Intervention de Paul ARIES, politologue qui a écrit sur le veganisme (livre à vous donner)

Formation sécurité : la formation sécurité obligatoire par la nouvelle Loi chasse (1 fois tous les 10 ans) sera gratuite. Une personne convoquée qui ne vient pas (sauf cas de force majeure inscrit dans un décret) ne pourra pas prendre sa validation l'année suivante. Les FDC convoqueront tous les chasseurs adhérents (pour ceux qui sont loin et qui ne veulent pas se déplacer, il faudra voir avec sa FDC du lieu de domicile)

Politique de communication renforcée

5 axes de travail : renforcement de l'engagement citoyen des chasseurs pour la nature, maintien de la trame écologique, préservation des espèces, connaissance et suivi, éducation à l'environnement.

5) Questions diverses

➤ Expo des trophées 2020

T. CORVASCE souhaite relancer une animation avant l'ouverture de la chasse.

Retour frileux de Didier car cela demande beaucoup de travail et il faudra en plus l'adapter et prévoir une exposition plus légère avec la prise en compte des règles sanitaires.

C. ROBINOT donne son accord

M. CHAVEY et P. LHUILLIER ne sont pas d'accord car il y a un risque important d'annulation ou d'avoir peu de fréquentation.

T. CORVASCE est inquiet par la reprise de l'économie qui va se faire très lentement.

En conclusion il est décidé par le Conseil d'Administration d'abandonner l'expo des trophées pour cette année.

Autre rendez-vous : la Saint Hubert à Arc en Barrois : M. CHAVEY y sera présent

➤ Problème financier pour nos chasseurs à cause du COVID

T. CORVASCE propose de faire une lettre ouverte aux maires, propriétaires privés et ONF pour leur demander de l'indulgence et des facilités de paiement cette année pour les locations

➤ Venaison

M. CHAVEY aborde le sujet de la venaison et la volonté de travailler le sujet au niveau départemental.

➤ Expérimentation cerf CEM2

G. de TRICORNOT questionne par rapport aux 75 cm des CEM 2 et à la suite de l'expérimentation.

T. CORVASCE pense qu'il faut remettre à plus tard la question car il y a un risque de remarques et d'incompréhension cette année sans avoir pu faire de réunion d'information.

Il faut reconduire en l'état l'expérimentation et prévoir des réunions pour la saison prochaine.

➤ P. LHUILLIER questionne sur les mini/maxi par Unité de Gestion

C'est une nouveauté du plan de chasse cette saison. La Préfecture doit acté de smini / maxi de prélèvements par UG.

➤ T. MOCQUET questionne sur ce qui a été fait par la DDT sur les 40 lots en PMO

Malheureusement la réponse est peu satisfaisante car rien n'a été fait par al DDT pour les lots qui n'ont pas jouer le jeu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,





Compte-Rendu du Conseil d'Administration du lundi 24 février 2020

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Mme Nelly GUINDOT - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM. Thierry CHRETIEN – Pascal MENETRIER.

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2019

Vote Contre : 0

Abstention : 0

2) Point dégâts et financement

En 2018/2019, il y a eu 13 138 sangliers prélevés sur 18 664 sangliers attribués, 2 140 000 € de facture dégâts avec 1 220 ha.

Pour 19/20 à la date du CA :

- 485 600 € payés contre 298 400 € l'an dernier
- 628 ha détruits contre 380 ha l'an dernier

Ce qui est peu encourageant alors que l'on ne sait pas quel sera le printemps.

A part de rares exceptions, tous les chasseurs ont joué le jeu des prélèvements.

Cadre du projet financement dégâts

- 14 500 attributions de sanglier
- Identique à n-1 pour les cervidés
- Prix variables pour le sanglier et le chevreuil selon les hypothèses, biche à 150 €

Il faudra communiquer sur le tableau de simulations auprès des adjudicataires.

Voici les 3 hypothèses retenues pour les budgets prévisionnels :

TGG à 5 € et CEF à 150 €

- Bracelets SAI à 25 €, CHI à 20 €
- Bracelets SAI à 40 €, CHI à 25 € et plafonnement à 120 € de la contribution
- Bracelets SAI à 25 €, CHI à 20 €, plafonnement à 120 € de la contribution et taxe ha (1 € Ha pondéré)

Validations des trois hypothèses

Vote Contre : 0

Abstention : 0

T. CORVASCE présente la situation de trésorerie. Les réserves comptables mobilisables (dégâts) sont de 98 000 € or le budget prévisionnel 19/20 (en cours) était prévu à - 461 743 € pour 900 000 € de dégâts, montant de dégâts que nous risquons de dépasser encore fortement.

T. CORVASCE explique que pour éviter de casser des placements qui rapportent encore et de toucher à la forêt, il propose de faire plutôt un emprunt à court terme en cas de besoin de trésorerie avec un déblocage par tranche.

Pour P. LHUILLIER il faut parler de ligne de court terme.

Il s'agirait de ligne de court terme pour parer aux éventuels besoins, 500 000 € déblocage par tranche sur 12 mois à 0,42 %.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

3) Présentation du budget prévisionnel 2020/2021

Y. LAVEY détaille ligne par ligne l'hypothèse n° 1 :

	Service Général	Service Dégâts
Charges :	882 122.00 €	1 767 605.00 €
Recettes :	884 844.00 €	2 143 387.00 €

Pour l'hypothèse 2, ce qui change sur le service dégâts :

Charges :	882 122.00 €	1 767 605.00 €
Recettes :	884 844.00 €	2 143 501.00 €

Pour l'hypothèse 3, ce qui change sur le service dégâts :

Charges :	882 122.00 €	1 767 605.00 €
Recettes :	884 844.00 €	2 139 155.00 €

	Hypothèse n°1	Hypothèse n°2	Hypothèse n° 3
Responsabilisation :	65 %	62 %	52 %

L'écrire à l'Assemblée Générale dans simulation pour montrer la mutualisation toujours présente.

Vote des trois budgets prévisionnels :

Vote Contre : 0 Abstention : 0

T. CORVASCE rappelle que cela coûte cher partout. Il n'y a pas de grands et de petits chasseurs. Tout le monde a du sanglier. Ce sera le discours à tenir pour calmer les velléités de certains.

4) Gestion cerf

Par rapport à la gestion du cerf et au plan de chasse qualitatif, T. MOCQUET fait la remarque que « beaucoup de chasseurs n'en veulent pas ».

Pour T. CORVASCE, il faut avancer et prévoir une gestion raisonnable pour tous.

Concernant le projet de plan de chasse qualitatif partout CEM1/CEM2 avec les 75 cm et la maîtrise du pourcentage des mâles mais il n'y a pas de CEF et de CEIJ partout. Il faut maintenir le pourcentage de 22 % de CEM 2.

Une question est posée sur pourquoi pas que des CEF / CEM partout mais dans ce cas il faudrait descendre encore le nombre de male en dessus de 25 % de CEM.

Idée de formation pour tous ceux qui ont un plan de chasse grands cervidés.

Dans le schéma départemental de gestion cynégétique, voir l'obligation de formation pour demander un plan de chasse grands cervidés.

Faire voter en Assemblée Générale en une résolution : qualitatif partout et CEF/CEIJ sur historique et CEF sur le reste.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

5) Transfert mission

T. CORVASCE reprend la procédure de plan de chasse point par point.

Les CLC seront maintenues pour les cervidés et les sangliers comme le prévoit le SDGC.

T. CORVASCE insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de discussion après les CLC.

L'avis de la CLC est validé (avec vote si besoin) et les attributions ou densités validées sont donc retenues par la FDC pour la décision finale.

S'il y a des désaccords en CLC, la Fédération tranchera.

L'attribution définitive sera formulée par une décision fédérale, disponible sur l'Espace Adhérent.

Pour les lots de chasse où le Président est concerné, il y aura une délégation à M. CHAVEY pour signature de décision.

Vote Contre : 0 Abstention : 0

L'attribution définitive tiendra compte de la surface du territoire chassable, de la population, de l'unité géographique concernée et de l'objectif à atteindre (baisse, stabilité ou augmentation des populations).

L'attribution pourra être différente de la demande du détenteur de droit de chasse. L'attribution initiale de bracelet sanglier pourra être revue lors d'attributions complémentaires.

Une fois les instructions faites au sein de la FDC et les mandes étudiées en CLC, les listings d'attributions sont envoyés par courrier LRAR aux partenaires Chambre d'Agriculture, ONF, CRPF et COFOR pour avis avec retour des remarques par courrier et copie DDT.

La CDCFS aura à donner un avis sur les minima et maxima.

L'édition d'une notification datée et signée du Pdt avec minima à réaliser sera donc disponible sur l'Espace Adhérent.

Il est décidé la numérotation des décisions fédérales suivantes :

- 1 : approche / 1ere attribution
- 2 : 2^{ème} attribution
- 3 : UNUCR
- 4 : Métissé
- 5 : remplacement
- 6 : attributions exceptionnelles

La délivrance des plans de chasse à la FDC au bénéficiaire se fera sur présentation de la notification.

Une question vient des Lieutenants de Louveterie qui demandent à avoir les tableaux de réalisation comme les administrateurs.

Une discussion s'en suit car la Fédération n'a jamais les retours en temps et en heure des opérations de tirs de nuit. Le Président souligne que l'envoi de ses informations ne se fera qu'à la condition d'avoir également leurs informations sur les sorties des LL. Il faudra également faire signer un engagement d'obligation de réserve concernant les informations qui se trouvent dans les fichiers (RGPD).

Vote Contre : 0 Abstention : 0

Règles de remplacement de bracelets

UNUCR (vu avec C. BERKANE)

Chevreaux : sans limite de nombre

Sangliers : un par territoire par saison

Grands cervidés : aucun remplacement
Remplacement gratuit

Métissés

Envoi de photos pour vérification par le technicien de secteur
Information à la DDT
Remplacement gratuit

Tir sanitaire des grands cervidés (prévu dans le SDGC)

L'animal doit être impropre à la consommation
Vérification par corps par un agent de l'OFB ou de la FDC
Remplacement cout matériel 5 €

Erreur de bracelets :

Envoi de photos nettes de l'animal entier avec les 2 bracelets visibles, fermés et mis à la même patte arrière (celui apposé par erreur et le bon) ainsi que des photos des bracelets avec les numéros visibles
Remplacement coût matériel 5 €

En cas de perte, vol : aucun remplacement possible

Vote de la Procédure :

Vote Contre : 0 Abstention : 0

6) Assemblée Générale 2020

Date : 25 avril 2020 à 9h

Lieu : Salle des fêtes de Nogent

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2019
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2020/2021
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2020/2021
- Présentation des budgets prévisionnels 2020/2021
- Vote des résolutions
- Modification des statuts et règlement intérieur de la FDC 52
- Intervention des invités
- Questions diverses

Le conseil d'administration décide que l'Assemblée Générale 2021 se fera à DOMMARTIN LE SAINT PERE.

Vote Contre : 0 Abstention : 0

7) Modification des statuts et du règlement intérieur

Les changements récents dans le Code de l'Environnement nous impose de mettre à jour nos statuts. Le projet est donné à chaque membre du CA. La FDC 52 reprend le modèle fourni par la FNC. Il n'y a aucune remarque.

Vote Contre : 0 Abstention : 0



Il faut également mettre à jour notre règlement intérieur. Le projet est porté à connaissance des membres.

Il n'y a aucune remarque.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

8) Eco contribution nationale

Il s'agit d'un **Fonds national composé de 5 € FNC et 10 € Etat (OFB)** pour financer des projets environnementaux.

Le dépôt de dossiers se fait auprès de la FNC sur des thématiques biodiversité. L'enveloppe nationale est répartie en région. Il y a 3 vagues de dépôts par an.

Pour les justificatifs à produire, il faut suivre un cadre national très précis et compliqué (comptabilité analytique).

Pour le moment, C. CHANDOSNÉ a déposé 2 dossiers en décembre 2019 sur les ICE et l'étude sanglier (déplacement/fructification et dégâts).

9) Dossiers en cours

✓ **Étude efficience de la chasse**

Les 1ers résultats sur les modalités influençant l'efficacité semblent montrer qu'il vaut mieux une grande enceinte avec beaucoup de chasseurs plutôt que de petites enceintes avec peu de chasseurs. P. VAJAS nous enverra bientôt un article.

Une étude à venir pour combiner toutes les infos : la fructification, l'agrainage, les dégâts et le suivi spatio-temporel des sangliers. C'est le projet déposé en éco-contribution avec comme objectif d'embaucher une ancienne thésarde de l'ONCFS qui a déjà travaillé sa thèse sur le sanglier et la chasse.

✓ **Subvention UNUCR**

Rappel de la subvention 2019 = 1 200 €

Proposition de reconduire la même subvention pour 2020

Vote Contre : 0

Abstention : 0

✓ **Naturalisation du loup mort à Colombey les Deux Eglises**

Il y a une partie du montant des stages alternatifs qui revient à l'ONCFS (70 € par personne suivant le stage alternatif). Il avait été convenu avec Vincent MONTIBERT que cette somme soit gardée au sein de la FDC pour être restituée pour des projets précis du SD 52. L'enveloppe est aujourd'hui de 2 380 €.

Vincent MONTIBERT nous a fait une demande d'utilisation pour 1 800 € TTC pour la naturalisation loup retrouvé à Colombey Les Deux Eglises.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

10) Questions diverses

T. CORVASCE s'exprime sur le volet valorisation de la venaison.

Pas pour la vente de carcasse mais réflexion sur la transformation du produit.
Quelle réglementation fiscale pour les sociétés de chasse et quelle réglementation sanitaire.
Interroger la Fédération Régionale des Chasseurs.

Chasse en mars : émettre un avis défavorable de la Fédération des Chasseurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,




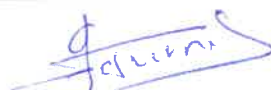


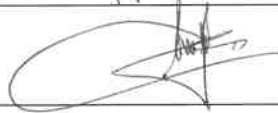


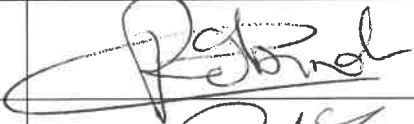

Le Secrétaire,

Les Membres,

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in a loose, scattered pattern. Some are large and stylized, while others are smaller and more compact. The blue ink signatures are on the left and top, while the black ink signatures are on the right and bottom.

Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
 Du 24.02.2020

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry	excusé	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal	excusé.	
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves	